

**Objet : LA bonne Une cerise sur le gâteau d'anniversaire**

**Date :** Lundi, 18 juin 2007 21:26

**De :** secrétariat CGAS <info@cgas.ch>

**À :** "Plojoux.P@tpg.ch" <Plojoux.P@tpg.ch>

**Cc :** Christian FANKHAUSER <christian.fankhauser@sev-online.ch>

**Conversation :** LA bonne Une cerise sur le gâteau d'anniversaire

Cher Monsieur le Président du Conseil d'administration des TPG

Je fais suite à notre conversation téléphonique de 18h50, au cours de laquelle

1. Vous me disiez craindre une perturbation du message des TPG avec l'interférence de l'action envisagée par notre coordination lors de la cérémonie du 19 juin à 10h.
2. Je vous déclarai que notre intention était de s'inviter sous le thème «Bon anniversaire les TPG, mais le succès de cette entreprise est à mettre également à l'actif des travailleurs et de leurs organisations - en 30 ans, jamais de licenciement syndical ; ce n'est pas le moment de commencer !» en offrant à Madame Fontugne un parapluie et à vous-mêmes le lot de signatures que nous n'avons pas pu vous remettre le matin du 11 juin.
3. Vous me disiez détester cette pression des syndicats qui amalgament sur des dossiers que vous considérez comme distincts et regrettiez que la communication entre ceux-là et vous-mêmes soit si mauvaise.
4. Je vous indiquais que la communication est chose difficile et que vous êtes mal entouré en précisant que notre avocate ayant contacté le vôtre cet après-midi pour connaître la suite que vous avez décidé d'apporter à sa proposition du 12 juin s'est vue répondre qu'une lettre lui parviendrait le matin du 19 juin, et qu'il refusa d'en donner la teneur par téléphone – ce qui vous en conviendrez n'est pas de nature à apaiser mes camarades. C'est pourquoi je vous déclarai que l'action a été lancée cet après-midi et qu'elle n'est plus annulable. J'ai aussi déclaré que si nous pouvions convenir d'un dispositif d'apaisement, lequel validé par vous-mêmes pourrait être présenter à 9h15 à ceux qui doivent l'entreprendre, il me serait peut-être possible de les convaincre de notre bon entendement à résoudre nous-mêmes le conflit sans avoir recours au Tribunal administratif.
5. Vous avez précisé que l'organe que vous représentez souhaite que ce dernier soit saisi puisque dans le cas d'espèce il s'agit d'un problème relevant de l'«opérationnel», et vous m'avez dit vouloir vous engager à respecter toutes les décisions du dit tribunal, partant du fait que nous sommes dans un état de droit.
6. Admettant les compétences du Tribunal administratif, j'ai aussi expliqué que les conséquences de la décision de celui-ci – en cas de constat de motifs insuffisants pour le licenciement de Didier Burkhardt, ou de constat d'un licenciement participant d'une rétorsion pour activité syndicale ne sauraient représenter une pleine réparation en l'espèce puisque un employeur suisse ne saurait être contraint par le droit de réengager notre collègue
7. Vous m'avez dit être disposé à recevoir une délégation pour discuter du problème, soit avant la cérémonie soit après le moment de presse de demain

matin.

8. Je vous réponde qu'il me semblait possible de vous proposer avant 22h ce soir une formule qui aurait l'avantage de dire - ce jour d'anniversaire - que vous souhaitez le dialogue avec les représentants des travailleurs, et qui serait le cerise sur le gâteau d'anniversaire.

Je viens de soumettre une proposition à mes collègues, laquelle n'a pas été acceptée.

Je suis cependant autorisé à vous faire savoir que

1. Des responsables de premier niveau sont à votre disposition à 9h15 à l'arrêt Staël
2. Afin de vous entendre sur vos propositions de réintégration de Didier Burkhardt
3. Sans réponse de votre part, à moins que celle de votre avocat contienne un dispositif semblable et qu'il nous soit possible de la voir et de la toucher, nous nous mettrons en route vers 9h35

PS c'est le bon texte – le précédent comportait encore des traces de ce qui refusé.

Cordiales salutations, Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS

Communauté genevoise d'action syndicale - Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève

022 731 84 30 téléphone - 022 731 87 06 télécopie - [info@cgas.ch](mailto:info@cgas.ch)